
Chef·fe d'ensembles instrumentaux et vocaux ^[1]

L'appellation « ensembles vocaux ou instrumentaux » recouvre une diversité de formations vocales et instrumentales couramment désignées sous des dénominations variées : chœurs, chorales, ensembles vocaux, maîtrises, chœurs de chambre, orchestres symphoniques, de jazz, d'harmonie, fanfares, orchestres de variétés...

Le·la musicien·ne chargé·e de la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux pratique son art devant un public ou lors de séances d'enregistrement.

Le·la chef·fe a la responsabilité de la prestation collective des chanteurs·ses ou instrumentistes. Sa tâche consiste à rendre cohérente et expressive l'action de l'ensemble des musicien·ne·s par sa gestuelle. Il·elle règle l'équilibre des diverses masses sonores de l'ensemble. C'est à lui·elle que revient la tâche de concevoir et d'orienter l'interprétation des œuvres, un processus qui s'étend à partir de la définition du projet dans le choix du répertoire, de la première répétition jusqu'à la représentation finale ou l'enregistrement.

URL source:

<https://www.cpnfsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/musique/chef-densembles-instrumentaux-vocaux>

Liens

[1] <https://www.cpnfsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/musique/chef-densembles-instrumentaux-vocaux>